



Urgences : 06 38 46 22 97
mairie-bouafles27@wanadoo.fr
www.bouafles27.com

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DECEMBRE 2014

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2014, est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

7 délibérations ont été adoptées :

Délibération concernant la prestation du service d'instruction du droit des sols

Comme indiqué dans le précédent bulletin, en application de la loi Allur du 24 mars 2014, l'instruction du droit des sols ne sera plus assurée par la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer, service de l'Etat qui instruisait jusqu'alors les dossiers gratuitement) à compter du 1^{er} juillet 2015. Notre commune n'ayant pas la capacité de prendre en charge un tel service, la proposition du groupement de 6 communautés de communes du Nord-Est de l'Eure, qui va mutualiser ce service régi par des conventions, a été adoptée, par 14 voix pour, et 1 abstention.

Les grandes lignes de ce futur service ont été expliquées le 11 décembre dernier par Mme Tristant, directrice générale des services de la CCAE, aux membres du conseil municipal présents à la réunion de travail. Des réponses ont ainsi été apportées aux questions posées. Le coût de ce service sera basé sur la moyenne des actes enregistrés les deux années précédentes (permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis de démolir, etc.). Pour notre commune, le service sera facturé environ 2000 euros pour la première année, qui comporte l'amortissement des investissements, et ce montant fera l'objet d'une actualisation chaque année. De plus amples informations seront délivrées ultérieurement sur l'organisation et la mise en place de ce service, et les implications pour les usagers.

Délibération concernant l'occupation du domaine public par GrDF et GRTgaz

Comme chaque année, ces deux sociétés versent à la commune une indemnité liée à la longueur de terrain utilisé pour les conduites de gaz. Nous recevons 116 euros de la part de GRTgaz, et 327 euros de la part de GrDF.

Délibération concernant les indemnités versées à Mme Ardanuy-Molens

Ces indemnités sont versées pour un montant de 416,11 euros brut.

Délibération concernant des décisions modificatives affectant le budget

Il s'agit, à la demande de la trésorerie de modifier l'imputation de certaines rubriques, sans affecter le montant du budget.

Délibération concernant la modification de régies, suite au départ à la retraite de Jasmine Dausque-Cuadrado

Les régies sont modifiées comme suit :

- Taxe de séjour : titulaire : Ophélie Clerjaut – Suppléant : Stéphane Blot
- Cantine : titulaire : Pascale Zeter – Suppléante : Ophélie Clerjaut
- Pêche : titulaire : Stéphane Blot – Suppléante : Ophélie Clerjaut
- Régie d'avance Petites dépenses : Ophélie Clerjaut – Suppléant : Stéphane Blot.

Délibération concernant la facture de prestation d'électricité Place du 14 juillet

Une délibération doit être prise afin d'établir un mandat pour le paiement de la facture de M. Plaquet, qui a remis en état le coffret électrique Place du 14 juillet afin de sécuriser l'accès à l'énergie, pour un montant de 2343, 60 euros.

Délibération concernant la facture ERISAY du repas de fin d'année

Afin de remercier les employés municipaux et de faire plus ample connaissance, la municipalité a organisé, à la salle d'activités, un repas de fin d'année, reprenant ainsi une tradition ayant existé lors de précédents mandats. La facture s'élève à 425 euros.

Personnel

Steven Barbier et David Brice ont été titularisés dans leur poste, respectivement le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre.

Environnement

Le projet d'abattage des arbres de la sapinière, qui vieillissent et dont certains sont malades, avait été prévu au budget de cette année. La CEMEX a proposé de prendre en charge l'abattage et la replantation d'arbustes moins hauts mais plus feuillus.

Cette offre s'inscrit dans le cadre d'un chantier de 3,5 ha prévu sur son site d'exploitation. Une information particulière sera faite auprès des riverains. Cette opération se déroulera soit au cours de cet hiver, soit l'hiver prochain.

Une réflexion est menée sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dont l'utilisation sera totalement interdite dans les espaces verts des collectivités territoriales dès 2020 (loi du 6 février 2014).

Un état des lieux des traitements actuels va être fait, et un groupe de travail cherche une ou plusieurs solutions (paillage, matériel technique, ...) afin de respecter le cadre légal. A noter que cette interdiction sera étendue aux particuliers en 2022.

N'oublions pas que ces produits nuisent gravement à l'environnement, en polluant notamment les nappes phréatiques ; ils sont par ailleurs potentiellement très dangereux pour la santé. Rappelons qu'il est doré et déjà interdit d'utiliser des produits phytosanitaires (type désherbants) à moins de 5 mètres des berges : des cours d'eau ou canaux, des plans d'eau, mares ou étangs, des forages ou puits, utilisés ou désaffectés, des lavoirs, des sources, etc. Il est aussi interdit de traiter près des avaloirs, bouches d'égouts, et dans les fossés ou caniveaux destinés à recevoir de l'eau.

Par ailleurs, nous vous rappelons que chaque riverain doit entretenir les abords de sa propriété, y compris le trottoir lorsqu'il y a lieu, afin que les herbes, ronces etc., ne débordent pas chez ses voisins, ni, bien entendu, sur la voie publique. Dans le même esprit, il nous a été signalé la présence importante de déjections canines sur certains chemins. Merci aux propriétaires de veiller à laisser l'espace public propre.

Signature en Préfecture de la convention « référent sécurité »

A la demande de la gendarmerie, un ou plusieurs référents, proposés par les communes, permettront d'assurer un lien entre les forces de l'ordre et la population. Ils auront pour mission la prévention et la communication. Karine Poullain est nommée référente pour notre commune.

La gendarmerie nous informe que des forces supplémentaires ont été affectées au département de l'Oise, qui a vu une recrudescence de la délinquance au cours des derniers mois. Cela implique que chacun doit être vigilant et signaler au plus tôt à la gendarmerie tout comportement qui paraît suspect, en notant, le cas échéant, les immatriculations.

Des riverains du Hameau de Mousseaux ont informé la mairie que certains automobilistes roulent à une vitesse excessive route de Mousseaux. Cette route est étroite et les accotements non stabilisés. Il convient que chacun respecte le code de la route. La gendarmerie a été informée et fera des actions.

Commerce

Un camion-pizza s'installera sur la Place du 14 juillet, tous les 1^{ers} et 3^{emes} vendredi du mois, à partir de 17h30, et ce dès le 16 janvier 2015.

TELETHON : 4591 euros ont été récoltés lors du premier week-end de décembre. Nous remercions vivement les donateurs et bénévoles qui ont contribué au succès du repas : BJ Autos--Boucherie Regnault de Port-Mort--Boulangerie Baudouin du Petit Andely--Boulangerie La Gaillardise des Andelys--Brasserie du château du Petit Andely--Cemex--CIS--DJ J. François Lapotre--Entreprise Plaquet--Erisay traiteur--Intermarché d'Aubevoye--Intermarché du Levant--Leroy traiteur--Diagnossur--Mme & M. Fidèle--Tennis loisirs de Bouafles--Véronique Briard pour ses flans coco--Xavier Guenault pour ses bûches de Noël.

Nous remercions également le moto cross et l'équipe menée par O. Cartier et le Football Club de Bouafles.

Séjour à la neige : 17 enfants de Bouafles participeront au séjour à Lelex du dimanche 22 février au dimanche 1^{er} mars 2015.

Spectacle de Noël : les enfants de Bouafles et de Vézillon, ainsi que leur famille, ont beaucoup apprécié le spectacle présenté par la troupe de Vincent Flament, ainsi que le goûter, offert par Vézillon, et la distribution de cadeaux par le Père Noël. Les enfants n'ayant pas reçu leur cadeau peuvent venir le chercher à la mairie.

Carrière CEMEX : la Commission Locale d'Information et de Surveillance s'est réunie cette semaine. Le bilan annuel a été présenté, et le planning des travaux du vélo-route a été abordé. Les travaux doivent durer 2 mois, et le chemin pourrait être utilisable au début de l'été. Le conservatoire régional d'espaces naturels de Haute Normandie installera plusieurs points afin d'observer les oiseaux, et des animations seront organisées pour découvrir la flore et la faune de cette zone.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES : www.bouafles27.com

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions. Merci aux responsables des associations de bien vouloir nous communiquer les informations relatives à leurs diverses manifestations.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1998 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP,

Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi de 14h à 17h – Mardi de 17h30 à 20h00 – Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00.
La mairie sera fermée le 25 décembre 2014 et le 1^{er} janvier 2015.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mardi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 14h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 11h00.

La bibliothèque sera ouverte les mardi 23 et 30 décembre.

Elle sera exceptionnellement fermée les 24, 27, 31 décembre et le 3 janvier.



27/12/2014 : Tournoi de tennis de table : comme l'an passé, un tournoi est organisé le samedi 27 décembre, à partir de 14h, à la salle d'activités. N'oubliez pas de venir avec vos raquettes. Venez vous inscrire à la mairie ou, pour les internautes, inscrivez-vous sur le site de la commune (www.bouafles27.com).

30/12/2014 : Date limite d'inscription sur les listes électorales : La mairie étant habituellement fermée le mercredi, la date limite pour participer aux élections de 2015 (élections départementales et régionales) est fixée au mardi 30 décembre à 20 heures. Pensez à venir muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité.

31/12/2014 : Soirée de la St Sylvestre organisée par le Comité des fêtes de Bouafles. Repas fournis par Erisay, cotillons et danses jusqu'au bout de la nuit. Réservation auprès de Mme Girardin, tel: 02 32 54 21 51.

11/01/2015 : Vœux du Maire et partage de la galette des rois à la salle d'activité à 15h30.

Décorations de Noël : Lorsque vous trierez vos décorations de Noël, ne jetez rien... Rapportez à la mairie ce qui ne vous sert plus. Nous ferons en sorte de nous en servir pour Noël 2015.

Marché : Exceptionnellement, le marché, place du 14 juillet, se tiendra le mardi 30 décembre.

Enlèvement d'ordures : En raison des fêtes, les ordures ménagères seront enlevées le 26 décembre et le 2 janvier.



JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS

